

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2012**

L'an deux mille douze, le quinze février, à 20 heures 30, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 8 février, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, CHRISTOPHE LACOMBE, MADELEINE BARROS, RICHARD LALAU, FLORENCE LEBER, CATHERINE BELLEDENT, SANDRINE JAN, PATRICK MULLER, AÏCHA BELOUNIS, MARIE-CHRISTINE COUVERCELLE, HERVE FOURDRINIER, LAURENCE LETTE, ERIC VAILLANT, JEANICK SOLITUDE, GINETTE GRAMARD, NICOLAS MIRAM.

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

JACQUELINE HAESINGER, POUVOIR A MADELEINE BARROS ; LEONOR SERRE, POUVOIR A JEANICK SOLITUDE ; EMILIEN GALOT, POUVOIR A GINETTE GRAMARD ; HUBERT EMMANUEL-EMILE, POUVOIR A AÏCHA BELOUNIS ; MICHEL GARNIER, POUVOIR A PIERRE BARROS ; MARC MAUVOIS, POUVOIR A ERIC VAILLANT ; ELSA LISE, POUVOIR A RICHARD LALAU.

ABSENTS :

CLAUDINE AUVRAY, FARID ECHEIKR, CHRISTOPHE CAUMARTIN, SANDRINE BOISSIER.

MADELEINE BARROS EST ELUE SECRETAIRE A L'UNANIMITÉ.

Eric VAILLANT signale que Marc MAUVOIS lui avait donné pouvoir et qu'il faut donc mentionner deux abstentions et non une seule pour le vote à la question n°11 se rapportant à la mise à jour des effectifs. Après avoir pris note de cette demande de modification, le compte rendu de séance du 18 janvier est adopté à l'unanimité.

Le Maire rend compte de sa délégation en présentant les différentes décisions prises depuis le dernier conseil municipal, puis propose de passer à l'ordre du jour.

QUESTION 1 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Intervention de Christophe LACOMBE :

1/ Les perspectives économiques pour l'année 2012

Croissance et inflation

Alors que la progression du PIB était négative de 0.1% au 2^e trimestre 2011, l'économie française a enregistré une croissance de 0.3% au troisième trimestre par rapport aux trois mois précédents, d'après les données des comptes nationaux publiés par l'INSEE.

L'acquis de croissance à la fin septembre, c'est-à-dire la performance qu'afficherait le PIB français sur l'ensemble de l'année dans l'hypothèse d'une croissance nulle au quatrième trimestre, ressort à 1.6. D'après l'INSEE, ce rebond permettrait d'atteindre une croissance annuelle de 1.6% pour l'année

2011, en légère accélération par rapport à 2010 (+1.5%). En 2012, le taux de croissance du PIB s'établirait à +1.3%. Les prévisions des économistes se situent toutefois dans une fourchette assez large, de 0.0% à +2.5% illustrant l'importance des incertitudes pesant sur la croissance.

Les prix à la consommation connaissent, quant à eux, une progression de 2.5% en 2011, après +1.5% en 2010. Cette reprise de l'inflation est notamment imputable à la hausse des denrées alimentaires, en partie compensée par un repli du prix de l'énergie. En 2012, l'inflation connaîtrait un reflux et s'établirait à +1.7%.

2/ L'évolution des concours financiers de l'Etat telle que votée par le Parlement dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) pour 2012

En 2010, suite à la deuxième conférence nationale sur le déficit, le gouvernement a décidé de geler en valeur les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales à compter de l'année 2011, et ce pour 3 ans. Par conséquent, pour les collectivités locales, la norme de progression des crédits « zéro volume » s'applique aux dotations inscrites dans le périmètre de l'enveloppe normée.

L'ensemble des concours financiers et subventions aux collectivités, à l'exclusion du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) et du produit des amendes de police sont donc touchés par le gel.

La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) devrait augmenter de +4.6%. La Dotation de Péréquation (DNP) augmentera de +1.4%.

Plusieurs dotations, synonymes de variable d'ajustement, diminueront jusqu'à parfois 14.5%, en particulier les compensations de fiscalité. Le PLF 2012 prévoit aussi une augmentation du prélèvement sur les crédits de la dotation de garantie en fonction du potentiel fiscal des communes (baisse maximum de 6%).

Une ponction supplémentaire sur les collectivités locales est également prévue concernant les Fonds Départementaux de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP). Au total, pour Fosses, la baisse de recettes prévisibles en ce domaine en 2012 par rapport à 2011 se situe autour 185 000 €.

La Dotation sur les jeux automatiques (« dotation flipper ») est supprimée (174€ en 2011), elle visait à compenser la suppression de cette taxe.

Le produit des amendes de police alloué aux collectivités locales sera amputé « exceptionnellement en 2012 » d'environ 5% (171€ en 2012).

Les députés ont enfin voté l'instauration d'un jour de carence pour les fonctionnaires lors d'un arrêt maladie.

La revalorisation des bases de la fiscalité locale est considérée comme définitivement adoptée (sauf invalidation éventuelle par le Conseil Constitutionnel). Les valeurs locatives qui servent de base aux impôts directs locaux en 2012 sont revalorisées par un coefficient égal à 1.018 (+1.8%) pour les propriétés bâties et non bâties (impact = 70845€ sur 2012). Il est légèrement supérieur à l'inflation prévue dans la loi de finance (1.7%) et concernera aussi les bases de la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Un gel du montant de certaines dotations de fonctionnement est aussi prévu en 2012. Ainsi, les montants de la dotation générale de décentralisation (DGD) et de la dotation spéciale instituteurs (DSI) sont stabilisés en valeur par rapport à 2011.

3/ L'évolution de la population

A Fosses, la population légale INSEE en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2012, issue des enquêtes de recensement de 2007 à 2011, affiche une population totale de 9663 habitants dont une population municipale de 9598 résidant sur la commune plus 65 comptée à part, soit une baisse de 0.85% par rapport aux 9746 habitants de 2011. Cette baisse se répercute sur les Dotations (DSR, Dotation Forfaitaire des communes, reprise dans la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), Dotation Nationale de Péréquation (DNP)).

4/ La construction budgétaire 2012

En 2010-2011, une étude prospective des finances de la collectivité a été mise en œuvre. En effet, pour faire face à la réforme de la fiscalité locale de 2010 et à la réduction des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales ci-dessus décrite, et sachant que la ville est engagée dans la mise en œuvre de grands projets d'aménagement nécessitant des investissements inédits, il était nécessaire de mettre en perspectives un cadre de fonctionnement permettant de garantir l'équilibre des finances locales pour les années à venir. Ainsi, un plan stratégique de maîtrise des finances locales à 5 ans a été adopté en septembre 2011, qui sert aujourd'hui de cadre de référence pour l'élaboration du budget primitif 2012.

Outre, la référence à ce plan stratégique, l'année 2012 sera marquée par la livraison du pôle civique, ce qui aura également un impact sur l'établissement des budgets des différents services municipaux. En effet, cet événement majeur va bousculer durant le temps de l'installation dans les nouveaux locaux, l'organisation des services. Il va obliger par conséquent à réduire momentanément certaines activités. Parallèlement, cette installation va aussi générer des dépenses exceptionnelles qu'il est nécessaire de pouvoir programmer.

Dans ce contexte, s'agissant du fonctionnement, le budget 2012 de la ville dont le montant avoisinera les 11 millions d'euros, se construit sur la base d'enveloppes quasi constantes par rapport à 2011 pour la plupart des services municipaux. Seuls deux grands secteurs font exception. Le budget des services techniques, qui augmente en raison de la montée en charge de l'activité déployée et de la hausse des coûts en matière de fluides, de fournitures et de prestations de service. Le budget des ressources humaines, qui est également en progression. En effet, malgré les efforts importants mis en œuvre par l'administration municipale pour tenter de resserrer la masse salariale et optimiser au mieux l'organisation des services et les moyens humains déployés, les hausses de cotisations décidées au plan national au cours des derniers mois, ont provoqué une inflation exceptionnelle des dépenses en ce domaine.

En ce qui concerne le budget d'investissement 2012, qui avoisinera aussi les 11 millions d'euros, celui-ci est marqué par la poursuite de la mise en œuvre de l'opération de rénovation urbaine du centre ville (6,6 millions d'euros de dépenses pour un total de recettes prévisionnelles de plus de 4,3 millions d'euros) et du projet de réaménagement de la ZAC de la gare (360 000 euros de dépenses. A noter : une subvention de la CCRPF de 650 000 euros portant sur les 4 années de l'opération est versée directement à l'aménageur et vient impacter favorablement le bilan de la ZAC, diminuant ainsi la participation annuelle de la ville).

Par ailleurs, les grandes priorités retenues dans le cadre des gros travaux d'investissement conduits par les services techniques (2,2 millions d'euros) portent sur l'aboutissement des projets de réfection de voirie (Camille Laverdure, Moby Dick, Ulysse, Violettes, bail voirie...) et la rénovation des bâtiments et équipements communaux (écoles, terrains de sport, gymnase Mandela, SMII, Point jeunes, extension Cathy Fleury...).

5/ L'évolution de la fiscalité locale

Conformément au plan stratégique adopté en septembre 2011, il est nécessaire pour assurer l'équilibre du budget local de faire évoluer la fiscalité locale. Néanmoins, considérant les charges de plus en plus élevées qui pèsent sur les ménages, il est prévu de maîtriser cette hausse de la fiscalité. Ainsi pour 2012, la hausse des taux sera portée à 4 % mais elle sera ensuite limitée à 2 % par an d'ici 2017.

6/ Le recours à emprunts.

L'année 2011 a nécessité la captation de plusieurs emprunts permettant de faire face aux investissements exceptionnels prévus pour la mise en œuvre de l'opération de rénovation urbaine du centre ville. Dans ce cadre-là, des prêts à taux bonifiés ont pu être obtenus auprès de la caisse des dépôts et consignations, d'une part et d'autres assortis d'une garantie de la Banque européenne d'investissement ont été captés à taux préférentiels auprès de la Caisse d'épargne et de Dexia, d'autre part.

Pour 2012, d'autres emprunts pour un montant total de 5.076 millions d'euros devront aussi être mobilisés dont la simulation est présentée au tableau suivant.

Tableau des emprunts nouveaux 2011

Date contrat	Prêteur	Montant en €	Durée (ans)	Taux Fixe / Variable	Support Variable	Taux	Marge	Taux+ Marge	Périodicité	1e échéance	Particularités
29/07/11	Caisse des Dépôts et Consignation	2 575 317	20	Fixe				2,60%	Annuelle	01/08/12	Prêt Renouvellement Urbain
10/10/11	Caisse d'Epargne Ile de France	500 000	30	Fixe				4,86%	Annuelle	25/01/13	
10/10/11	Caisse d'Epargne Ile de France	2 000 000	25	Fixe				3,66	Annuelle	25/01/13	BEI HQE
12/12/11	DEXIA	3 000 000	15	Variable	EURIBOR 1 Mois	0,80%	1,63%	2,43%	Mensuelle	01/02/12	BEI HQE
TOTAL		8 075 317									

* Valeur au 18 janvier 2012

Hypothèses de Budget 2012

2e T 2012	A définir	1 792 989	15	Variable	EURIBOR 1 Mois	0,80%	2,00%	2,80%	Mensuelle	01/01/2013	
2e T 2012	Caisse d'Epargne Ile de France	2 500 000	15	Variable	EURIBOR 1 Mois	0,80%	2,00%	2,80%	Mensuelle	01/01/2013	
4e T 2012	Caisse des Dépôts et Consignation	783 212	20	Fixe				2,60%	Annuelle	01/01/2013	Prêt Renouvellement Urbain
TOTAL		5 076 201									

Quelles sources de financement pour 2012 ?

Les groupes bancaires restent prudents dans le contexte de crise des finances publiques et de tensions sur les budgets locaux. Sur les quelques 25 milliards d'euros en moyenne nécessaires pour financer annuellement collectivités et centres hospitaliers, il pourrait manquer de 10 à 12 milliards d'euros, une nouvelle pénurie de crédit à laquelle même la nouvelle entité constituée par la Banque Postale et la CDC ne pourrait pas faire face. Dans ces proportions de 50%, la Caisse d'Épargne Ile de France qui accompagne la Ville de Fosges de façon régulière, ne dispose que de la moitié des budgets de l'an passé. Elle privilégiera donc les clients fidèles et qui auront recours aux autres prestations qu'elle propose (cartes d'achat, valorisation des certificats d'économie d'énergie).

Face à cette problématique, il faudra trouver les ressources manquantes là où elles se trouvent : les financements éligibles de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ou encore de la CDC constituent une réponse qui a été quasiment épuisée.

Couvrir la dette à taux variable ?

Depuis septembre 2011, nous assistons à une baisse de l'EURIBOR. Cette évolution baissière des taux courts européens, conséquence du maintien de la politique monétaire très expansionniste de la BCE milite en faveur de la stratégie que notre conseil « Finance active » recommande de suivre : emprunter à taux variable en y associant parallèlement la mise en place d'une couverture. Cette stratégie est notée 1A selon la charte de bonne conduite.

7/ La Trésorerie

Celle-ci atteint un montant maximal début février (4.5M€) en raison de la levée des emprunts de fin 2011 et dans l'attente du paiement des prochaines situations de travaux du Pôle Civique (2.3M€ mi-mars et 3.4M€ mi juin).

Face aux tensions sur l'offre, il sera nécessaire de planifier le renouvellement de la ligne de trésorerie. Il n'est pas simple de réaliser les lignes de trésorerie en ce début d'année. En effet, les banques ne répondent plus que sur des volumes partiels. Le contrat de ligne de trésorerie en cours avec Dexia Collectivités Locales est valide jusqu'en juin 2012 et n'a pas été mobilisé eu égard aux décalages dans les paiements des différents chantiers. Le niveau de trésorerie en ce début d'année nous dispensera d'y recourir d'ici juin. La question de la préparation de ce renouvellement se posera donc d'ici le mois de mai, selon la vitesse de mobilisation et de paiement des subventions de l'Etat, de la Région et du Département.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte du débat d'orientation budgétaire 2012.

Intervention de Richard LALAU :

Ma première remarque portera sur le fait que l'Etat fasse des économies sur le dos des habitants. En 2011, dans le cadre des commissions communales de sécurité qui incombent à la ville, un représentant de la DDT (qui remplace la DDE), est venu pour vérifier la conformité de l'accessibilité. Nous venons d'apprendre que cette compétence est désormais transférée à la commune sans aucun financement.

Ma seconde remarque concerne la rue des Violettes. Vous n'ignorez pas que nous sommes dans une démarche de reprise d'une voirie privée dans le domaine public mais que certains riverains se montrent désireux de rester propriétaires de leur ½ voie.

Je me suis donc permis de me rapprocher du service juridique de la ville pour voir comment engager les démarches pour obtenir, par voie de justice si nécessaire, le remboursement des frais engagés par

la ville, rue des Violettes, sur les parties dont les riverains souhaitent rester propriétaires, sauf si vous souhaitez que nous procédions autrement.

Ma troisième remarque portera sur l'emprunt à taux variable.

On a vu des collectivités avec des taux d'intérêt dépassant les 25 %. Serait-il possible, à l'avenir, d'avoir régulièrement, lors des conseils municipaux, un point sur la situation de nos emprunts ?

Intervention de Pierre BARROS :

Il y a plusieurs niveaux de risque dans les prêts à taux variable. Ce qui nous est proposé c'est un taux variable qui ne risque pas de spéculation sur les monnaies autres que l'euro. Nous sommes adhérents au Conseil Finance Active qui nous envoie régulièrement les informations au niveau des emprunts, notamment à taux variable, et qui nous alerte en temps réel sur l'état des marchés.

Ce qui fait qu'à tout moment, nous avons la capacité de renégocier et de rebasculer pour un emprunt à taux fixe. C'est une question de pilotage de la masse des emprunts. Ce qui est intéressant c'est que le taux variable est renégociable alors que c'est impossible pour un taux fixe.

Intervention de Christophe LACOMBE :

Cela implique que le service suive cela de très près.

Intervention d'Eric VAILLANT :

Le débat d'orientation budgétaire a pour objet de permettre à l'ensemble du conseil municipal de connaître les conditions d'élaboration du budget primitif et d'en présenter les principales priorités.

Je vais donc faire un certain nombre de remarques qui visent à nous permettre de préparer le meilleur budget primitif possible et également sa meilleure compréhension.

Je ne vais pas revenir en détail sur le contexte des décisions de l'Etat qui font qu'aujourd'hui la situation des collectivités locales est de plus en plus difficile puisque Christophe l'a fait. Je rajouterai simplement dans ce domaine là que la succession des plans de rigueur, des collectifs budgétaires de l'Etat, visent, non seulement, à réduire les dotations aux collectivités mais en plus entraînent un climat d'incompréhension, de manque de visibilité, de fragilité qui n'aide pas à construire le budget des collectivités locales.

On a aussi un certain nombre de décisions prises de manière assez unilatérale par l'actuel Président de la République qui limitent la libre administration des collectivités locales qui est pourtant un principe admis par la Constitution.

Mais aujourd'hui, on nous impose une augmentation de 30 % des possibilités de construction, on nous impose la maîtrise des dépenses publiques, tout au moins leur diminution, on nous impose éventuellement la réduction des effectifs de la Fonction Publique Territoriale et des agents dans nos collectivités. Nous sommes clairement dans une situation où l'Etat recentralise et où l'on perd en autonomie.

J'ajouterai également l'impact de la TVA sociale. On en n'a pas parlé dans la note. Mais les collectivités auront à payer cette hausse de la TVA y compris la précédente sur les produits de première nécessité passée de 5,5 à 7%. Les collectivités qui ne récupèrent pas la TVA auront à payer cette augmentation sans bénéficier, comme les entreprises, de la réduction des charges sociales

puisque l'employeur, collectivité locale, ne bénéficiera tout simplement pas de cette suppression de 5,4 % des cotisations patronales.

Nous voyons aujourd'hui que les collectivités sont à la fois limitées dans leur autonomie et elles sont plus faiblement aidées que les collectivités allemandes. C'est un élément qui revient souvent dans le contexte et dans tout ce que l'on nous a dit sur ce qui se fait de mieux ailleurs. En Allemagne, il y a une solidarité beaucoup plus forte entre les différentes collectivités, entre les régions, ce qui n'est pas le cas en France.

On a aussi tous les transferts de compétence qui sont mal compensés et donc la relation entre l'Etat et les collectivités est toujours fragilisée et n'aide pas à une préparation sereine de notre budget et de nos futurs projets.

La politique de l'Etat a aussi comme conséquence que la crise financière, comme l'a dit Christophe, ne permet pas aux banques, dans le contexte actuel, d'apporter toutes les contributions, tous les emprunts nécessaires aux collectivités et c'est une des questions qui nous est posée aujourd'hui. Donc, le contexte est de plus en plus difficile.

Je vais passer à un certain nombre de remarques plus locales maintenant. Je voudrais, tout d'abord, remercier les services puisque la note qui nous est donnée aujourd'hui pour la préparation du conseil municipal me semble un peu plus complète que les années précédentes, ce qui est un élément plutôt positif.

Mais, il y a toujours un certain nombre de choses qui manquent et que j'aimerais voir figurer dans cette note d'orientation budgétaire puisque nous n'avons pas de comparaison par rapport au budget précédent, par rapport aux collectivités de même strate, ce qui pourrait nous être utile pour mieux préciser la situation de notre collectivité.

Les tableaux qui reprennent les emprunts réalisés en 2011 et ceux espérés en 2012 sont des éléments intéressants. Là aussi, j'aurais souhaité avoir quelques compléments sur l'encours total de la dette et sa gestion et comme l'a demandé également Richard, d'avoir confirmation que nous n'avons pas de crédits toxiques dans l'ensemble de ces emprunts.

Je l'avais déjà dit l'an dernier, lors du débat d'orientation budgétaire et du vote du budget, il me semble préjudiciable aussi que cette note ne comporte aucune donnée concernant les évolutions de la CCRPF. Je pense qu'un paragraphe, là aussi, sur les évolutions budgétaires de la CCRPF qui doivent commencer à être connues, serait un élément intéressant à apporter à notre débat d'orientation budgétaire.

Je vais vous faire part de quelques points sur lesquels je suis un peu en désaccord avec la note. On parle d'un plan stratégique de maîtrise des finances locales à 5 ans que nous avons adopté en septembre 2011. J'ai tout à fait souvenir que nous en ayons discuté, que nous en ayons débattu. Je n'ai pas souvenir que nous l'ayons adopté lors d'un conseil municipal, ni d'une quelconque commission des finances, donc le terme « adopté » ne me semble pas tout à fait correspondre à la réalité. Il s'agit d'un document de travail sur lequel nous avons eu débat et sur lequel je n'ai pas eu non plus de retour modifié suite à ce débat.

Je veux bien entendre que les remarques que nous avons faites ne soient pas prises en compte mais, dans ce cas, il faut me le dire et l'acter.

Je pense aussi que ce plan stratégique, puisqu'on en parle dans la note, aurait pu être annexé ce qui aurait été tout à fait constructif également.

Mon deuxième point de désaccord portera sur la hausse des cotisations décidée sur le plan national qui provoque une augmentation de la masse salariale. A ma connaissance, il y a le glissement dû à l'ancienneté et à la technicité mais le point d'indice étant gelé et les cotisations CNFPT baissant, je n'ai pas souvenir qu'il y ait une hausse des cotisations votée ces derniers mois et, si cela m'a échappé, je veux bien que l'on complète mon information là-dessus.

Maintenant, je ferai quelques remarques sur les orientations de notre politique et sur les orientations que nous retenons pour 2012.

Pour le Pôle civique, j'aurais aimé trouver dans la note un chiffrage plus précis de l'incidence de son aménagement, de son équipement, de son fonctionnement à venir. C'est un élément important tant en surface que pour notre politique. Je pense qu'on aurait pu avoir plus de précisions.

Autre point sur le pôle civique, on en parle dans la note, c'est mon ressenti qui, je l'espère, sera corrigé, comme s'il s'agissait d'un simple déménagement. Je suis déjà intervenu à plusieurs reprises sur ce point là pour souligner, à mon avis, l'ouverture du pôle civique qui est aussi un moyen de s'interroger sur un certain nombre de nos organisations, de nos fonctionnements pour apporter un meilleur service à la population et je ne sens pas ce souffle dans la présentation telle qu'elle est faite alors que c'est quand même un élément extrêmement important de nos investissements et de notre politique pour les habitants de la ville. J'aimerais avoir plus de précisions, surtout avoir l'impression que c'est véritablement un nouveau projet et pas un simple déménagement.

Concernant l'ensemble des travaux réalisés dans le reste de la ville, il y a quand même un élément important qui n'est pas mentionné dans la note qui concerne le reste à réaliser des travaux qui est toujours important d'une année sur l'autre. Je sais que les choses ne sont pas toujours faciles mais néanmoins les chiffres paraissent un peu têtus et ne montrent pas vraiment une amélioration dans ce domaine et dans le taux de réalisation des travaux que l'on vote d'une année sur l'autre.

Vous conviendrez à mon sens d'en tirer quelques conséquences, quelques conclusions dans le cadre de la préparation du budget primitif, soit en diminuant les travaux envisagés si on n'a pas les moyens ou si nous ne sommes pas en situation pour des raisons que l'on peut exposer, soit en renforçant les équipes notamment chargées de lancer les appels d'offre, de suivre les travaux ou en faisant appel à des artisans ou à des entreprises locales si cela peut faciliter notre organisation et la réalisation des travaux. Je ne vois pas à la lecture de la note de débat d'orientation budgétaire ces solutions émerger. Je pense qu'il y a matière à améliorer ou à travailler d'ici la présentation du budget primitif.

Autre point qui n'est pas mentionné dans la note, c'est la vente du Prieuré. Il me semble que l'on s'était interrogé sur la mise en vente de ce patrimoine qui représente tout de même quelques milliers d'euros. Est-ce un projet abandonné, une omission dans le cadre du débat d'orientation budgétaire ?

L'ensemble de ces travaux et de ces orientations budgétaires, comme l'a dit Christophe, vont se traduire par une incidence assez marquée sur la fiscalité locale. Là aussi, dans la note, le terme d'augmentation maîtrisée me semble un peu léger par rapport à l'effort qui va être demandé à nos concitoyens. Les bases vont augmenter d'1,8 %. La proposition de hausse de taux qui est la nôtre est de 4 %. Il est fort probable que le département, comme l'an dernier, augmente aussi sa fiscalité.

Donc l'incidence pour nos concitoyens sur les impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation) risque quand même d'être élevée.

C'est un euphémisme de dire que ce n'est pas tout à fait en phase avec le projet sur lequel nous avons été élus il y a quelques années.

Il me semble donc nécessaire, dans ce cadre, de faire un effort de manière à expliquer à nos concitoyens pourquoi cette forte hausse de la fiscalité locale.

Je n'ai pas entendu parler de réunions de quartier en préparation, de réunions publiques, de lettre du Maire ou de Fosses Mag spécifique sur ces éléments là. Je pense que ce sont des éléments à prendre en compte également dans le cadre de la préparation du budget primitif.

D'autant plus qu'un récent compte rendu de la CRUCS faisait état que la population commençait à ressentir certains clivages entre le centre-ville qui était rénové et l'ensemble de la ville qui l'était un peu moins. Il me semble important que sur ces bases là, l'on puisse bien répondre à la population et bien expliciter ces évolutions de la fiscalité qui n'étaient pas tout à fait celles que nous avions prévues il y a quelques années.

Cela implique et rejoint mon propos sur les travaux de s'attacher à réaliser ce que l'on promet cette année parce que, qui dit sollicitation plus importante, dit aussi obligation de résultats, donc de réussir l'entrée dans le pôle civique et de mettre en œuvre des travaux plus importants que les années précédentes sur l'ensemble de la ville, pour être en phase avec ces efforts qui sont demandés cette année 2012.

Ces remarques ne sont pas des critiques, elles visent à enrichir le débat et à contribuer à avoir le meilleur budget possible au service de nos concitoyens.

Pour terminer j'y ajouterai deux remarques un peu plus prospectives.

La première qui m'a interpellé se rapporte à la diminution de la population locale. Je pense que c'est une chose sur laquelle il faut peut-être que nous nous arrêtions un peu et que nous réfléchissions dans les mois à venir, contrairement à tout ce qui nous était promis par nos anciens opposants de droite ou autres aux conseils municipaux, que les constructions de logements et la densification ne nous ont pas apporté de flots de population supplémentaire. Au contraire, a priori, cela semble plutôt répondre à un besoin de décloisonnement des familles, de jeunes qui souhaitent s'installer et ainsi notre population a plutôt tendance à diminuer.

Mais cela pourrait aussi vouloir dire qu'il faut peut-être s'interroger sur le fait de savoir si nos services sont en phase avec la population.

L'autre élément de réflexion prospective était sur notre cycle de préparation budgétaire. Nous votons, à mon sens, le budget un peu tard dans l'année et notamment lorsque je relis la note donnée sur la trésorerie, je m'aperçois que l'on a mobilisé des emprunts sur l'année 2011 pour payer des charges qui interviennent en mars/juin. Sachant que les fonds que l'on a généralement, sauf erreur de ma part, ne sont pas rémunérés auprès du trésor public. C'est-à-dire que nous avons des charges d'intérêt sans avoir la possibilité de placer ces fonds là, tout cela parce que nous votons le budget un petit peu trop tard. D'autres communes le font aussi mais peut-être y a-t-il une interrogation à mener là-dessus pour que nous puissions anticiper un peu plus pour éviter ce genre de désagrément et surtout pouvoir aussi lancer plus tôt les appels d'offres et les travaux que l'on est sensé réaliser à partir du second semestre.

Là aussi, c'est une réflexion sur la possibilité d'anticiper les votes du débat d'orientation budgétaire et du budget primitif pour être, dans ce domaine là, plus performant dans nos actions.

Intervention de Pierre BARROS :

En effet, le débat d'orientation budgétaire est un moment important. Il permet à chacun de s'exprimer par rapport au travail en cours et il est vrai que la construction budgétaire au sein des collectivités territoriales, comme il a été rappelé, est un exercice de plus en plus compliqué dans un contexte défavorable comme l'ont rappelé à la fois Christophe, Richard et Eric.

On se pose toujours les mêmes questions par rapport à ce qu'il y a derrière les chiffres, au regard des projets et c'est le moment aussi de faire un point sur la façon dont les choses se vivent sachant que la fiscalité reste une question toujours difficile. Nous connaissons les difficultés rencontrées par les collectivités à construire leur budget dans cette crise d'austérité. Les ménages, la population ressentent aussi extrêmement fortement cette pression et connaissent de grandes difficultés. Ces difficultés sont d'autant plus fortes quand on sait qu'il faut au moins multiplier par deux l'impact du chômage au regard des chiffres annoncés.

Dans ce contexte là, il faut tout de même poursuivre des projets qu'on construit depuis un certain nombre d'années et des projets qui sont essentiels au confort et aux besoins de services de nos populations dans un contexte financièrement compliqué. Nous sommes dans une période où l'exercice est ultra périlleux.

A Fosses, nous avons engagé énormément de travaux liés à l'opération de renouvellement urbain qui est une chance absolument historique de reprendre en profondeur un quartier qui fonctionne extrêmement mal et pour lequel nous avons décroché un concours de l'Etat non négligeable et qui ne se représentera pas de sitôt.

Nous avons à la fois un projet et un contexte national qui ne nous aident pas à construire ce budget. Il est vrai qu'il y a toujours des choses à améliorer dans le cadre de la note de synthèse et dans la façon dont est proposé ce débat d'orientation budgétaire mais je pense que s'il n'y avait pas d'éléments de débat ni de précisions apportées par chacun, nous serions dans ce qu'il y a de pire en terme de démocratie si l'on adoptait les choses sans discussion.

Néanmoins, ces remarques soulèvent en effet des questions importantes qui cheminent toujours lors de la préparation du document final.

Pour la CCRPF, la commission des finances s'est réunie hier soir. Chacun y était convié. Les éléments présentés ont bien montré les évolutions en matière de gouvernance, de décentralisation, de création intercommunale. Elles changent le paysage fiscal mais également les dotations au niveau national. Aujourd'hui la CCRPF a une capacité de développement économique exceptionnelle. Mais cela est d'autant plus vrai lorsque l'on regarde la captation des dotations dans le cadre de la réforme de la fiscalité, notamment la transformation de la taxe professionnelle en contribution économique territoriale sur le foncier et au niveau des autres taxes. Toutefois, aujourd'hui les Communautés de communes s'en sortent plutôt bien par rapport aux communes.

La commune en tant que territoire va évidemment continuer d'exister mais sa marge de manœuvre et d'autonomie financière sera de plus en plus resserrée. Parallèlement, les compétences de la CCRPF vont être de plus en plus larges au détriment des compétences communales.

Au niveau de la CCRPF, c'est un travail constant qui a été évoqué hier soir : comment faire en sorte que la part reversée aux communes aujourd'hui puisse être réajustée chaque année et que ce transfert de dotation entre la CCRPF et les communes puissent être adapté à ce qui se passe plus globalement en terme de dotation aux communes.

Concernant le plan stratégique évoqué dans la note de synthèse, on a demandé une étude à un cabinet d'expert. L'étude présentée est un document de travail, une aide à prendre des décisions. A partir de là, le collectif de direction a fait des propositions que nous avons débattues en groupe majorité. Ce qui est important c'est le nombre de réunions qu'on a pu avoir, c'est la façon dont on s'est saisi des documents qui ont l'habitude de passer en conseil municipal pour être adoptés.

Il y a peut-être un mot qui n'est pas tout à fait adapté mais cela n'enlève pas l'ampleur, la sincérité de ce document et du travail qui s'est fait autour.

Je me souviens en juin, nous avons eu un document qui était une sorte de sonnette d'alarme pour lequel un travail a été fait pendant l'été et on se retrouvait en octobre avec un plan stratégique qui dépassait le signal d'alarme, qui posait les choses et qui proposait des orientations qui elles, non pas dans un conseil municipal mais dans une instance tout aussi honorable, ont été validées pour au moins prolonger le travail et alimenter la journée de construction budgétaire à laquelle beaucoup d'entre vous ont participé.

Concernant les perspectives en termes de fonctionnement du pôle civique, des études ont été faites au niveau de la programmation par un bureau d'études. Regrouper un ensemble de services actuellement éclatés sur tout le territoire de la commune sur un seul bâtiment est plus économique. Il faut piloter cela correctement de façon à ne pas faire exploser les coûts de fonctionnement. A nous d'être vigilants par rapport à cela.

Bien évidemment, il ne s'agit pas d'un simple déménagement. Le travail effectué jusqu'alors sur ce projet est un vrai projet de service public. Ce n'est pas que le projet architectural qui est intéressant. Nous avons visité le chantier la semaine dernière et avons vu le bâtiment brut et attendons les cloisons pour mieux visualiser les espaces. En visitant le plateau médiathèque, le centre social et l'école de musique et de danse, nous nous sommes dit « voilà un vrai projet de service public ». Actuellement, les conditions de travail sont déplorables, les services subissent des problèmes récurrents, 2 à trois personnes par bureau parfois, des bureaux qui prennent l'eau. Je pense que les services ont bien compris que les conditions d'accueil et de travail qui vont être décuplées vont permettre de travailler mieux. La population le sait et est extrêmement encourageante par rapport à ce projet.

Il est certain que ce qui se fait sur le centre ville est assez exceptionnel et si nous pouvions être subventionnés à près de 80%, en terme d'investissement, pour le reste de la ville, ce serait formidable. Mais il ne faut pas rêver. Ce type de partenariat n'est possible que dans le cadre d'un projet ANRU.

On travaille depuis plusieurs années sur le centre ville et notamment sur le pôle civique. Lors du point d'étape sur l'opération de renouvellement urbain il a été dit que ce projet est très bien mené tant sur le plan politique que sur le plan technique et avec un partenariat très intéressant.

Sur la question du logement, aujourd'hui nous n'avons pas encore récolté les fruits de cette opération. Tant que nous n'aurons pas démolit les tours et reconstruit au moins l'existant, on perdra évidemment de la population. Si l'on ajoute à cela, le desserrement des ménages et les nuisances associées à l'Est du Val d'Oise... Avec les problèmes de transport, la dégradation du RER D, les bouchons sur l'A1, le coût de l'immobilier, l'incapacité de trouver du locatif libre sur le secteur, pour être propriétaire sur le secteur, il ne faut pas avoir un lieu de travail trop éloigné.

La question du renouvellement urbain n'apporte pas de réponse à ce moment précis sur la démographie, mais elle viendra la conforter au moins par le développement de l'offre de logement en matière de locatif libre et de copropriété.

Concernant l'augmentation de la fiscalité, il y aura bien sûr une communication de l'ensemble des données par le biais du Fosses'Mag et une réunion publique sur la question du budget comme c'est le cas chaque année. Il est vrai qu'on ne fait plus de réunion de quartier. Il y a déjà beaucoup d'autres réunions. Je veux bien qu'on en rediscute mais je pense qu'il vaut mieux que l'on garde nos forces pour faire correctement ce à quoi nous nous sommes attelés jusqu'à présent.

Sur la question du reste à réaliser en investissement, suite à la réunion sur la construction budgétaire, un travail est en cours. Je vous rappelle qu'il y aura un second rendez-vous après les vacances de février pour concrétiser tout cela. Il ne s'agit pas d'enveloppes budgétaires bloquées, ce n'est que l'adéquation entre la masse des travaux et la main d'œuvre disponible pour mettre en œuvre les projets. Cela va bien au-delà de voir si une entreprise locale peut faire les travaux. Ce sont des compétences de marchés publics avec des procédures compliquées. C'est une vigilance constante. Des événements malheureux subis en automne dernier nous ont conduits à remodeler l'organisation du service technique. On a encore des choses à bouger quant au déficit d'efficacité sur des dossiers d'investissement lourd.

Il faut rester vigilant, il faut placer les gens au bon endroit ou les envoyer en formation, ce que l'on fait très régulièrement sur la ville.

Nous ne sommes pas sur un système de question-réponse. C'est tout l'intérêt de ce débat.

Intervention de Christophe LACOMBE :

Concernant la question du Prieuré, tout n'est pas précisé dans la note du débat d'orientation budgétaire. Mais rien n'est remis en cause. Nous en reparlerons lors de la commission des finances du 6 mars.

Sur le projet d'installation dans le pôle civique, un travail est en cours notamment sur l'organisation de l'accueil. Du matériel a été acheté (photocopieur ayant les fonctions d'imprimante et de scanner). En terme de modernisation, la dématérialisation pour l'envoi au contrôle de légalité, le site Internet, le paiement en ligne ont été mis en place.

Il n'est donc pas question d'un simple déménagement mais bien d'un projet de déménagement, assorti d'un projet plus vaste de modernisation du fonctionnement et de réorganisation.

Concernant la hausse des cotisations sociales, je n'ai pas de chiffres précis. Mais il suffit de regarder la fiche de paie des agents municipaux pour constater qu'ils ont subi une hausse des cotisations salariales.

Intervention d'Eric VAILLANT :

Si ce sont des cotisations salariales, cela n'a pas d'incidence sur la masse salariale.

Intervention de Christophe LACOMBE :

Excuse-moi, les hausses ont porté sur les cotisations salariales et patronales.

Sur la question des emprunts que l'on a dû mobiliser en 2011, on n'a pas eu le choix. Nous étions dans une situation aussi compliquée que celle que nous vivons aujourd'hui, pour lever l'emprunt. A un moment donné, il a fallu contractualiser ceux-ci pour pouvoir en bénéficier, sinon on les perdait. J'espère avoir répondu à ton interrogation sur le fait qu'on n'avait pas besoin de mobiliser tout cela à ce moment là. Je me souviens de réunions que nous avons eues sur un emprunt que nous avons été

obligés de prendre en fin d'année, qui apparaît d'ailleurs dans le tableau. On se posait la question de savoir si cela était bien judicieux. En réalité, c'était absolument indispensable.

Intervention d'Eric VAILLANT :

Sur les emprunts, je n'ai pas dit que c'était mal fait. J'ai dit qu'en votant le budget plus tôt on aurait peut-être pu procéder autrement. Ce n'est qu'une réflexion de travail sur le vote du budget.

Intervention de Christophe LACOMBE :

Ce n'est pas simple non plus de voter le budget plus tôt. Je me souviens que l'an dernier, tout comme cette année, on s'est posé la question. Le collectif budgétaire, malheureusement, pour des raisons liées au contexte national, avec des incertitudes qui ont continué de peser, s'est tenu en janvier alors que l'an dernier, il avait eu lieu en décembre.

Concernant le plan stratégique, effectivement celui-ci n'a pas été validé en conseil municipal. Je ne vais pas revenir sur ce qu'a dit Pierre mais juste que l'on a eu un groupe majorité pendant lequel un certain nombre de décisions ont été prises et un compte rendu a suivi. Qu'on en rediscute ensuite, pourquoi pas, mais ce qui a été dit ce jour là a été écrit.

Sur la question de la fiscalité, il était prévu 4% d'augmentation la première année puis 2% les années suivantes. Je voudrais juste rappeler l'effort que l'équipe municipale a fait pour trouver le moyen de ne pas augmenter les impôts l'année dernière. Cela a été un peu plus compliqué du côté du Conseil Général, qui a décidé des hausses très importantes en 2011.

Intervention de Madeleine BARROS :

Concernant l'évolution de la population, j'ajouterai que pour le moment, dans le cadre de la démolition, nous relogeons les personnes qui sont obligées de quitter leur logement et que surtout, nous avons pu régler les demandes de décohabitation et offrir une meilleure qualité de logement aux familles. A l'heure actuelle, il est vrai que l'ANRU n'a pas apporté une augmentation de population. J'ajouterai également que dans l'année, la préfecture ne nous attribue en moyenne que 5 à 8 logements et qu'avec ce quota, on ne peut pas faire de miracle.

Intervention d'Eric VAILLANT :

Mon propos sur l'évolution de la population n'était pas un regret qu'elle diminue ou qu'elle augmente. Mon propos était de dire que si la population diminue, cela peut impliquer la nécessité de revoir les services proposés à la population. Il peut être intéressant de s'interroger sur ces évolutions là puisque les services demandés à la ville ne sont pas les mêmes pour une famille monoparentale, pour les personnes âgées ou pour des couples dont l'un des deux ne travaille pas. L'enjeu, c'est d'être toujours en adéquation des besoins de la population.

Intervention de Pierre BARROS :

Il est vrai que la population est une question stratégique sachant quand même qu'on part sur des dotations liées au nombre d'habitants. Si la population diminuait, les dotations diminueraient également. Il en est de même pour ce qui a remplacé la taxe professionnelle.

Il faut aussi faire attention, et à Fosses c'est très sensible, pour ne pas trop augmenter la population car cela nous conduirait à un besoin d'équipements supplémentaires que Fosses ne pourrait pas se payer de toute façon. C'est un sujet intéressant et sur lequel il faut sérieusement se pencher.

Intervention de Christophe LACOMBE :

Y a-t-il d'autres remarques ?

Intervention de Pierre BARROS :

Je vous donne rendez-vous le 6 mars lors de la commission finances pour prolonger ce débat et le 21 mars pour voter le budget.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu l'instruction M14 ;

Vu Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2312-1 ;

Vu le projet de loi de finances pour l'exercice 2012 ;

Vu l'avis du Collectif budgétaire réuni le 18 Janvier 2012 ;

Vu l'avis du groupe majorité réuni le 1^{er} février 2012 ;

Considérant que le vote du budget primitif 2012 est prévu avant le 31 mars 2012 et qu'un débat d'orientations budgétaires doit se tenir dans les deux mois précédant ce vote ;

Considérant le cadre financier général, les mesures retenues par le projet de loi de finances 2012 ainsi que le contexte économique et social dans lequel se construit le budget primitif 2012 ;

Considérant les grandes opérations d'investissement proposées au financement du budget communal ;

Après en avoir délibéré,

A PRIS ACTE du débat d'orientations budgétaires 2012.

QUESTION 2 : DEMANDE DE DEGREVEMENT A TITRE EXCEPTIONNEL

Intervention de Richard LALAU :

Madame DEHAIS, sise 10 allée Jouffroy d'Abbans, a sollicité la collectivité pour obtenir un dégrèvement, à titre exceptionnel, de la taxe communale de sa facture d'eau du mois d'avril 2011.

Cette demande est argumentée par une surconsommation due à une fuite d'eau sur la partie privative de son installation.

Consommation moyenne par facture :	en m ³	<u>14</u>
consommation facturée en mars 2011	en m ³	<u>52</u>
Volume estimé de fuite :	en m ³	38
Montant du m ³ d'eau :	en € TTC/m ³	3,78
Montant représenté par la fuite d'eau :	en € TTC	143.64
Taux de la taxe communale d'assainissement :	en € TTC/m ³	0,58
Montant de la taxe communale sur les factures de février	en €	22.04

La commission Urbanisme/travaux du 15 décembre 2011 a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'exonération de la taxe communale d'assainissement de Madame DEHAIS sur sa facture d'eau du mois d'avril 2011.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission Urba/travaux du 15 décembre 2011 ;

Considérant la demande de Madame DEHAIS, sise 10 allée Jouffroy d'Abbans à Fosses, fondée sur l'étude de ses consommations habituelles ;

Considérant la consommation accidentelle de 38 m³ due à une fuite sur la partie privative de son installation ;

Considérant que le montant du dégrèvement de la taxe communale s'élève à 22, 04 € sur la facture du mois de février 2011;

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder le dégrèvement de la taxe communale sur la consommation accidentelle d'eau enregistrée au nom de Madame DEHAIS, sise 10 allée Jouffroy d'Abbans à Fosses, pour un montant de 22, 04 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION 3 : DEMANDE DE DEGREVEMENT A TITRE EXCEPTIONNEL

Intervention de Richard LALAU :

Madame DELAHAYE, sise 1 allée Fragonard , a sollicité la collectivité pour obtenir un dégrèvement, à titre exceptionnel, de la taxe communale de sa facture d'eau du mois de mai 2011.

Cette demande est argumentée par une surconsommation due à une fuite d'eau sur la partie privative de son installation.

<i>Consommation moyenne par facture :</i>	<i>en m³</i>	<i>25</i>
<i>consommation facturée en avril 2011</i>	<i>en m³</i>	<i>132</i>
<i>Volume estimé de fuite :</i>	<i>en m³</i>	<i>107</i>
<i>Montant du m3 d'eau :</i>	<i>en € TTC/m³</i>	<i>3,78</i>
<i>Montant représenté par la fuite d'eau :</i>	<i>en € TTC</i>	<i>404.46</i>
<i>Taux de la taxe communale d'assainissement :</i>	<i>en € TTC/m³</i>	<i>0,58</i>
<i>Montant de la taxe communale sur les factures de février</i>	<i>en €</i>	<i>62.06</i>

La commission Urbanisme/travaux du 15 décembre 2011 a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'exonération de la taxe communale d'assainissement de Madame DELAHAYE sur sa facture d'eau du mois de mai 2011.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission Urba/travaux du 15 décembre 2011 ;

Considérant la demande de Madame DELAHAYE, sise 1 allée Fragonard à Fosses, fondée sur l'étude de ses consommations habituelles ;

Considérant la consommation accidentelle de 107 m³ due à une fuite sur la partie privative de son installation ;

Considérant que le montant du dégrèvement de la taxe communale s'élève à 62, 06 € sur la facture du mois de mai 2011;

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder le dégrèvement de la taxe communale sur la consommation accidentelle d'eau enregistrée au nom de Madame DELAHAYE, sise 1 allée Fragonard à Fosses, pour un montant de 62, 06 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION 4 : DEMANDE DE DEGREVEMENT A TITRE EXCEPTIONNEL

Intervention de Richard LALAU :

Madame DESCHAMPS, sise 74 Grande Rue, a sollicité la collectivité pour obtenir un dégrèvement, à titre exceptionnel, de la taxe communale de sa facture d'eau du mois de mai 2011.

Cette demande est argumentée par une surconsommation due à une fuite d'eau sur la partie privative de son installation.

Consommation moyenne par facture :	en m ³	29
consommation facturée en mai 2011	en m ³	294
Volume estimé de fuite :	en m ³	265
Montant du m3 d'eau :	en € TTC/m ³	3,78
Montant représenté par la fuite d'eau :	en € TTC	1001.70
Taux de la taxe communale d'assainissement :	en € TTC/m ³	0,58
Montant de la taxe communale sur les factures de février	en €	153.70

La commission Urbanisme/travaux du 15 décembre 2011 a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'exonération de la taxe communale d'assainissement de Madame DESCHAMPS sur sa facture d'eau du mois de mai 2011.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission Urba/travaux du 15 décembre 2011 ;

Considérant la demande de Madame DESCHAMPS, sise 74 Grande Rue à Fosses, fondée sur l'étude de ses consommations habituelles ;

Considérant la consommation accidentelle de 265 m³ due à une fuite sur la partie privative de son installation ;

Considérant que le montant du dégrèvement de la taxe communale s'élève à 153, 70 € sur la facture du mois de mai 2011 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder le dégrèvement de la taxe communale sur la consommation accidentelle d'eau enregistrée au nom de Madame DESCHAMPS, sise 74 Grande Rue à Fosses, pour un montant de 153, 70 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION 5 : DEMANDE DE DEGREVEMENT A TITRE EXCEPTIONNEL

Intervention de Richard LALAU :

Monsieur MONDINO, sise 5 rue de l'Ysieux, a sollicité la collectivité pour obtenir un dégrèvement, à titre exceptionnel, de la taxe communale de sa facture d'eau du mois d'avril 2011.

Cette demande est argumentée par une surconsommation due à une fuite d'eau sur la partie privative de son installation.

Consommation moyenne par facture :	en m ³	48
consommation facturée en mars 2011	en m ³	<u>123</u>
Volume estimé de fuite :	en m ³	75
Montant du m3 d'eau :	en € TTC/m ³	3,78
Montant représenté par la fuite d'eau :	en € TTC	283.50
Taux de la taxe communale d'assainissement :	en € TTC/m ³	0,58
Montant de la taxe communale sur les factures de février	en €	43.50

La commission Urbanisme/travaux du 15 décembre 2011 a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'exonération de la taxe communale d'assainissement de Monsieur MONDINO sur sa facture d'eau du mois d'avril 2011.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la demande de Monsieur MONDINO, sise 5 rue de l'Ysieux à Fosses, fondée sur l'étude de ses consommations habituelles ;

Considérant la consommation accidentelle de 75 m³ due à une fuite sur la partie privative de son installation ;

Considérant que le montant du dégrèvement de la taxe communale s'élève à 43, 50 € sur la facture du mois d'avril 2011 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder le dégrèvement de la taxe communale sur la consommation accidentelle d'eau enregistrée au nom de Monsieur MONDINO, sise 5 rue de l'Ysieux à Fosses , pour un montant de 43, 50 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION 6 : TARIFS PROPOSES DANS LE CADRE DE LA COURSE A PIED « ÇA FOSSES FORT ! »

Intervention de Ginette GRAMARD :

Depuis plusieurs années une course à pied intitulée « La course des 2 F » était organisée, par la ville de Fontenay, le dernier week-end du mois de mars, en partenariat avec notre ville.

La ville de Fontenay ne souhaitant plus porter cet événement, le service événements, sports et vie associative a proposé lors de la Fête de la Ville du 2 juin 2012 de mettre en place une course à pied dans le même esprit que celle organisée les années antérieures mais avec un parcours différent et une autre appellation « Ça Fosses Fort ».

Cette proposition nous semble pertinente, dans la mesure où cela permettra de mobiliser les habitants de Fosses et des alentours et de redynamiser la fête de la ville.

Cette journée sera mise en place en partenariat avec plusieurs services de la ville et des associations locales. Y participeront « le foyer bouquet d'automne » sollicité pour l'élaboration du parcours en partenariat avec l'association « Allez Moussy » en soutien logistique, « les marcheurs de Fosses », la police municipale, « l'Union cycliste » et « Les motards en vadrouille » pour l'encadrement de la course.

Il est à noter que la course partira du Jardin de Serrès, puis se poursuivra dans la forêt pour se terminer au Stade Delaune où seront installés les animations et stands de la fête de la ville.

Dans cette perspective, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les tarifs de la course « Ça Fosses Fort » selon les modalités suivantes :

- *Pour les cadets et juniors : 3 € (tarif unique en pré inscription et sur place)*
- *Pour les séniors en pré inscription : 7 €*
- *Pour les séniors sur place : 10 €*
- *Pour les groupes de cinq personnes : 30 €*

Intervention de Pierre BARROS :

Cette course est très physique, elle méritait d'être revue. L'ensemble des partenaires est toujours présent, c'est une bonne nouvelle et cela signifie qu'une bonne dynamique s'est installée ces dernières années autour de la course des 2F. Elle s'appellera autrement mais faisons en sorte que cette course soit toujours aussi intéressante.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission du jeudi 12 janvier 2012;

Considérant que le service événements, sports et vie associative organise une course à pied intitulée « Ça Fosses Fort » le samedi 02 juin 2012 dans le cadre de la fête de la ville ;

Considérant que cette action permettra de mutualiser les moyens financiers ainsi que les moyens humains ;

Considérant que cette action permettra de mobiliser davantage de public sur la fête de la ville ;

Considérant que cette action est organisée par la ville, et plus particulièrement par le service événements, sport et vie associative en collaboration avec l'ensemble des services de la ville et des associations locales ;

Considérant que la ville souhaite proposer aux personnes intéressées la possibilité de participer à cette action moyennant une participation financière selon les modalités suivantes :

Pour les cadets et juniors : **3 €** (tarif unique en pré inscription et sur place)

Pour les séniors en pré inscription : **7 €**

Pour les séniors sur place : **10 €**

Pour les groupes de cinq personnes : **30 €** ;

Après en avoir délibéré

APPROUVE les tarifs et les modalités d'inscription spécifiés ci-dessus.

DIT que ces recettes abonderont le budget communal.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION 7 : SUBVENTION AU PROJET DE SEJOUR DECOUVERTE ORGANISE PAR L'ECOLE DAUDET PRIMAIRE

Intervention de Jeanick SOLITUDE :

Cette année, un seul séjour avec nuitée est proposé par l'école élémentaire Daudet. Ce séjour concerne les classes CE2/CM1 de Madame Debbia et CE2 de Madame Pautou. Il concerne 52 élèves qui seront accompagnés par 4 parents et 2 enseignants.

Le thème retenu de ce séjour est « l'école des sorciers savants » et les principaux objectifs pédagogiques portent sur :

- *le vivre ensemble (vie quotidienne, construire ensemble, coopérer pour réussir des activités...)*
- *la littérature (les enfants vont découvrir la littérature de jeunesse fantastique par la lecture d'extraits d'Harry Potter et se lancer dans des projets d'écriture).*
- *les sciences (les enfants vont découvrir plusieurs principes scientifiques en utilisant la démarche expérimentale).*

Le séjour se déroulera du 12 au 16 mars 2012 (5 jours et 4 nuits) au centre d'hébergement (CRJS) 1 rue Jean Monnet à Chartres et est organisé en partenariat avec Telligo, service des classes découvertes situé à Bagneux (92). Le coût global du séjour s'élève à 15 245,60 €. Les recettes sont la participation des familles, la subvention de la ville et l'autofinancement de l'école.

Considérant les orientations de la ville visant à soutenir la mise en place de séjours pédagogiques avec nuitées organisés par les coopératives des écoles et au vu de l'enveloppe budgétaire annuelle

disponible (12 400 €), pour évaluer le montant de la subvention à accorder à ce séjour, comme chaque année un calcul a été proposé à la commission éducative basé sur un taux de participation par enfant et par nombre de jours.

Les taux proposés se basaient sur 2 hypothèses :

- soit 35 € par enfant et par jour : $35 \text{ €} \times 52 \text{ enfants} \times 5 \text{ jours} = 9\,100 \text{ €}$ ➤ 59 % du coût global du projet.
- Soit 37 € par enfant et par jour : $37 \text{ €} \times 52 \text{ enfants} \times 5 \text{ jours} = 9\,620 \text{ €}$ ➤ 63 % du coût global du projet.

Sachant que cette année, seul ce projet était proposé mais qu'il est nécessaire néanmoins pour des raisons d'équité, de préserver un équilibre global des subventions accordées par la ville à ce type de projet d'une année sur l'autre, la proposition retenue par la commission éducative a consisté à retenir un plafond de subventionnement maximum arrêté au taux de 60 % du coût global du projet, à savoir : 9 147 €.

Dans cette perspective, il est dès lors nécessaire d'attribuer une subvention de 9 147 € à l'association « ACOGED Daudet Primaire », pour son projet « l'école des sorciers » à Chartres.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution de cette subvention d'un montant de 9 147 € pour l'Association « ASS COOP DE GESTION » de Daudet primaire.

Intervention de Pierre BARROS :

Je vous informe qu'en tant que directeur de l'établissement scolaire concerné, Patrick MULLER ne peut participer au vote.

Le conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2012 ;

Vu le Projet Educatif Local de Fosses ;

Vu l'avis favorable de la Commission éducative du 12 janvier 2012 ;

Vu la demande de subvention de l'association « ASS COOP DE GESTION de Daudet Primaire » ;

Considérant les orientations de la ville en direction de la mise en place de séjours pédagogiques avec nuitées organisés par les coopératives des écoles ;

Considérant l'enveloppe budgétaire affectée au compte 213- 6574 du budget 2012 ;

Considérant les critères de répartition de cette enveloppe décidée en commission éducative, au prorata du nombre de projets présentés par année scolaire, du nombre d'enfants concernés et du nombre de nuitées des séjours. L'aide de la commune ne devant pas dépasser 60% du coût total du projet ;

Considérant qu'un seul projet pédagogique est proposé par l'école élémentaire Daudet pour l'année scolaire 2011 / 2012 ;

Considérant que dans cette perspective, il est dès lors nécessaire d'attribuer une subvention de 9 147 € à l'association « ACOGED Daudet Primaire » ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE que l'association « ASS COOP DE GESTION de Daudet Primaire » se verra attribuer la subvention du montant de 9 147 €.

DECIDE de prélever les crédits nécessaires au budget 2012.

DECIDE d'autoriser le versement de la subvention dès le mois de février 2012.

DIT que cette dépense est inscrite au budget communal.

22 VOIX POUR

Ne participe pas au vote : Patrick MULLER

QUESTION 8 : BALISAGE DU CHEMIN DE RANDONNEE FOSSES BELLEFONTAINE EN PAYS DE FRANCE

Intervention de Marie Christine COUVERCELLE :

Pour répondre à une demande très courante des visiteurs du territoire, le Parc Naturel Régional Oise Pays de France a édité des fiches randonnées, qui présentent 14 randonnées de longueur variée et réparties sur l'ensemble du territoire, en particulier au départ des gares et des villages.

Dans le Val d'Oise, ces itinéraires ont été travaillés avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre 95 et empruntent des chemins ruraux inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées pédestres (PDIPR).

Aujourd'hui, Le Parc Naturel souhaite baliser les parcours de randonnées selon les normes nationales de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (marques jaunes). Ce procédé est discret et respectueux des sites. Il sera effectué par des membres du Comité Départemental de Randonnée Pédestre qui ont reçu une formation de baliseurs.

*Pour permettre la réalisation de ce balisage dans de bonnes conditions, **il est demandé au Conseil municipal de délibérer pour :***

- ***donner un avis favorable pour le passage et le balisage de la partie communale du circuit de randonnée dénommé « Fosses – Bellefontaine, en Pays de France » au départ de la gare de Fosses ;***
- ***donner son accord pour le balisage de la partie concernée des rues et chemins ruraux suivants : place de la gare, carrefour du cinéma, avenue de Beaumont, Chemin rural n°4 dit des Noyers, rue de la Prairie, Grande rue, rue de la Source, Chemin rural n° 24 de Fosses à Marly.***

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L. 361-1 et L. 361-2 ;

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, notamment les articles 56 et 57 ;

Vu le décret du 13 janvier 2004 portant classement du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France ;

Vu la circulaire du 30 août 1988 relative aux plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée ;

Vu la charte du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France ;

Vu la demande du PNR en date du 25 janvier 2012 ;

Considérant l'action menée par le Parc Naturel Régional visant à l'édition de fiches de randonnées pédestres dénommées : « Fosses – Bellefontaine, en pays de France » ;

Considérant que l'itinéraire proposé traverse certaines rues et chemins ruraux de la commune de Fosses déjà inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ;

Considérant la nécessité pour la commune de Fosses de délibérer pour autoriser le Parc Naturel régional à procéder au balisage des sentiers de randonnée situés sur son territoire ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- 1) De donner un avis favorable pour le passage et le balisage de la partie communale du circuit de randonnée dénommé « Fosses – Bellefontaine, en pays de France » au départ de la gare de Fosses.
- 2) De donner son accord pour le balisage de la partie concernée des rues et chemins ruraux suivants : Place de la gare, Carrefour du cinéma, Avenue de Beaumont, Chemin rural n° 4 dit des Noyers, Rue de la Prairie de Rocourt, Grande rue, Rue de la Source, Chemin rural n° 24 de Fosses à Marly.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION 9 : ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES ANIMATEURS DU SERVICE D'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ET DU SERVICE JEUNESSE

Intervention de Christophe LACOMBE :

Les horaires d'ouverture de ces services et leur spécificité quant à leur saisonnalité font qu'une gestion mensuelle des heures de travail des agents concernés ne permet pas la gestion la plus efficiente du service. Pour répondre au mieux aux attentes de la population, il s'avère nécessaire de procéder à une annualisation. Le temps de travail annuel d'un agent municipal de Fosses est de 1505 heures. L'organisation préconisée dans cette délibération et préalablement soumise à l'avis du Comité Technique Paritaire permet à la fois de conserver ce temps de travail tout en l'aménageant pour tenir compte de la spécificité des structures concernées.

En effet, ces structures ont un fonctionnement accru lors des périodes de vacances scolaires par rapport aux autres périodes. Le fonctionnement présenté ci-dessous est intervenu en accord avec le personnel concerné qui a été associé dans les phases de décision pour parvenir à cette proposition.

La proposition est donc la suivante :

Service d'accueil de loisirs sans hébergement :

37 semaines avec une durée hebdomadaire de 29h30

3 semaines pendant les vacances scolaires (hors été) d'une durée hebdomadaire de 48h

4 semaines pendant les vacances scolaires (été) d'une durée hebdomadaire de 48h

37h30 annuelles de réunions

40h annuelles utilisées pour la réflexion sur des projets d'animation

Service jeunesse :

33 semaines avec une durée hebdomadaire de 28h

6 semaines pendant les vacances scolaires (hors été) d'une durée hebdomadaire de 45h

5 semaines pendant les vacances scolaires (été) d'une durée hebdomadaire de 45h

86h annuelles volantes

Cette annualisation sera sans incidence sur le budget communal.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal d'approuver le temps de travail des animateurs du service d'accueil de loisirs sans hébergement et du service jeunesse.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi N°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale;

Vu le décret n° 1997-701 du 31 mai 1997 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2000-815 du 25 Août 2000 **portant sur l'aménagement du temps de travail dans la fonction publique d'Etat ;**

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 22 Mai 2008 ;

Considérant la nécessité d'organiser le temps de travail des animateurs du service d'accueil de loisirs sans hébergement et du service jeunesse pour répondre aux besoins du service et aux besoins des utilisateurs du service ;

Considérant les plages d'ouverture différenciées du service en période scolaire et en période non scolaire ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

1. D'aménager le temps de travail du personnel du service d'accueil de loisirs sans hébergement tel que les agents travailleront :

37 semaines avec une durée hebdomadaire de 29h30

3 semaines pendant les vacances scolaires (hors été) d'une durée hebdomadaire de 48h

4 semaines pendant les vacances scolaires (été) d'une durée hebdomadaire de 48h

37h30 annuelles de réunions

40h annuelles utilisées pour la réflexion sur des projets d'animation

2. D'aménager le temps de travail du personnel du service jeunesse tel que les agents travailleront :

33 semaines avec une durée hebdomadaire de 28h

6 semaines pendant les vacances scolaires (hors été) d'une durée hebdomadaire de 45h

5 semaines pendant les vacances scolaires (été) d'une durée hebdomadaire de 45h

86h annuelles volantes

ADOpte A L'UNANIMITÉ cet aménagement de temps de travail.

QUESTION 10 : MISE A DISPOSITION D'AGENTS MUNICIPAUX AU SERVICE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Intervention de Madeleine BARROS :

Le fonctionnement d'un Centre Communal d'Action Sociale nécessite la mise à disposition de personnel en son sein.

La commune de Fosses disposant d'un service Affaires Sociales propose de mettre à disposition du CCAS les trois agents le composant. Ces derniers seront toujours rémunérés par la ville de Fosses mais une compensation financière sera versée par le CCAS. La carrière de ces agents et le montant de leur rémunération sera toujours de la compétence de la ville de Fosses. Cette dernière reste également l'autorité hiérarchique de ces agents.

Les conventions qui sont proposées à la signature du Conseil Municipal définissent de manière individuelle les règles de gestion du personnel concerné entre la ville et le CCAS de Fosses.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver cette mise à disposition de personnel et d'autoriser le Maire à signer les conventions individuelles qui en découlent.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n°2007-148 du 2 Février 2007 de modernisation de la fonction publique, notamment son article 16 ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 Juin 2008 **relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;**

Considérant que le dispositif législatif et réglementaire précité prévoit que les agents territoriaux peuvent faire l'objet d'une mise à disposition auprès des collectivités territoriales ou établissements publics en relevant ;

Considérant que les conditions de la mise à disposition sont précisées par une convention entre la collectivité et l'organisme d'accueil ;

Considérant que dans le cadre de la mission de service public du Centre Communal d'Action Sociale, il est proposé d'apporter l'assistance de la collectivité par le biais de la mise à disposition des agents Mmes ECKES Magdalena, Nathalie CEDELLE et RICHEZ Chantal ;

Considérant que les agents ECKES, CEDELLE ET RICHEZ possèdent les compétences et qualifications requises pour exercer ces missions ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE de mettre les agents ECKES, CEDELLE et RICHEZ à disposition du Centre Communal d'Action Sociale.

ADOpte la convention de mise à disposition conclue avec le Centre Communal d'Action Sociale.

AUTORISE M. Le Maire à la signer.

DIT que cette mise à disposition donnera lieu à un remboursement de la part du Centre Communal d'Action Sociale.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Intervention de Pierre BARROS :

Une pensée émue pour la Grèce qui vit une période difficile.

Fin de séance : 22h30